

ANALYSER L'ACTION DES SERVICES SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORGANISER UNE SÉANCE DE PRÉSENTATION AUX AGENTS

ÉLABORER UN PLAN D'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES AGENTS ET DES ÉLUS

FAIRE DE LAMBRES UN ACHETEUR PUBLIC RESPONSABLE

Axe 1 : Une ville à la recherche de l'exemplarité et de l'innovation

Objectif 1 : Une mairie innovante dans son fonctionnement

Pilotes :

Marie-Danièle Lecoq, directrice générale des services et Christophe Woskalo, conseiller municipal
Cathy Pageot, Comptable et Philippe Glorieux, adjoint aux finances
Olivia Vermander, Chargée de communication et Bernard Goulois, adjoint au développement durable

Les enjeux :

L'Agenda 21 est un projet de territoire. Jusqu'à présent l'Agenda 21 étant généralement conçu comme un plan d'actions complémentaire. Une nouvelle vague d'Agenda 21 cherche davantage à repenser les méthodes de « faire ». Il s'agit donc, non pas de créer un plan d'action, mais de « penser développement durable » dans toutes les actions et politiques de la Mairie d'une manière transversale.

Cela induit un changement de pratique pour intégrer de manière systématique et globale le développement durable dans la manière de penser et de conduire l'action publique.

Cela suppose aussi de se doter d'outils pour analyser la transversalité et la prise en compte des critères et finalités du développement durable dans les actions menées, de poursuivre la sensibilisation au développement durable et d'inciter les agents à intégrer un axe de développement durable dans leur plan de formation.

Objectifs de l'action :

- Se doter d'outils pour analyser les actions au regard du développement durable.
- Intégrer les préoccupations du développement durable dans les achats publics pour être une mairie innovante et responsable.
- Informer et présenter l'Agenda 21 à l'ensemble des agents.
- Intégrer le développement durable et les éco-gestes dans les pratiques quotidiennes
- Donner des outils ressources aux agents

Éléments de mise en œuvre :

1. Création d'une grille d'analyse des projets au regard du développement durable.
2. Créer un guide de l'achat public responsable
3. Présenter le projet d'Agenda 21 aux agents, engager les agents dans le développement durable et présenter l'avancée des résultats aux agents.
4. Création du guide des éco-gestes à destination des élus et des agents
5. Poursuivre les actions éco-challenge

Calendrier d'action

**Court terme
(moins d'1 an)**